



Réponse

au postulat interpartis 20180228, Levin Koller, Groupe SP/JS, Urs Scheuss, Groupe Les Verts, Glenda Gonzalez, Groupe PSR, Salome Strobel, SP, Urs Känzig, Les Verts, Titus Sprenger, Passerelle, Judith Schmid, POP, «Un itinéraire cyclable attrayant et sûr entre Boujean et le lac»

Les intervenants demandent au Conseil municipal d'étudier la réalisation d'un itinéraire cyclable attrayant, sûr et sans voiture, le long de la Suze entre Boujean et le lac. Ils l'invitent à prendre des mesures pour les tronçons où des interventions sont nécessaires et à rendre compte au Conseil de ville des résultats de cette étude comprenant les horizons de réalisation des mesures, s'il entend mettre en place une telle infrastructure.

La Suze constitue un axe structurant particulièrement fort et marquant au sein de la ville de Bienne. Cette liaison paysagère permet de relier le cœur du quartier de Boujean au centre-ville puis au bord du lac, en passant par le nord du quartier de Mâche et la Champagne. En outre, la Suze passe aux abords immédiats de plusieurs espaces publics d'importance, tels que l'Ile-de-la-Suze, le Parc municipal, la place Centrale ou le Parc Elfenau. Avec l'ambition de faire de ce cours d'eau une pièce maîtresse du réseau de mobilité douce et de promenades, plusieurs générations de planificateurs ont œuvré à l'aménagement de ces berges et à la création d'une voie prioritairement destinée aux piétons et aux cyclistes sur la rive droite de la Suze, reliant, comme un collier de perles, divers espaces publics majeurs. L'idée de créer un axe fort pour la mobilité douce entre Boujean et le bord du lac n'est donc pas nouvelle et a déjà fait l'objet de beaucoup d'efforts.

L'aire Renfer entre le Taubenloch et la rue du Moulin ainsi que l'Ile-de-la-Suze, inaugurée en 2017, permettent de circuler dans un environnement agréable, sans trafic motorisé. Les travaux du chemin de rive longeant le siège et le site de production d'Omega entre la rue Hayek et la rue de l'eau ont débuté. Ce prolongement de l'itinéraire de l'Ile-de-la-Suze sera en principe inauguré en 2019. Entre la place Centrale et la rue du Marché-Neuf, le nord du canal de la Suze a été aménagé en liaison piétonne et cyclable sans voiture. Quant au quai du Bas, il constitue déjà un itinéraire attrayant et pauvre en trafic entre le parc Elfenau et le lac.

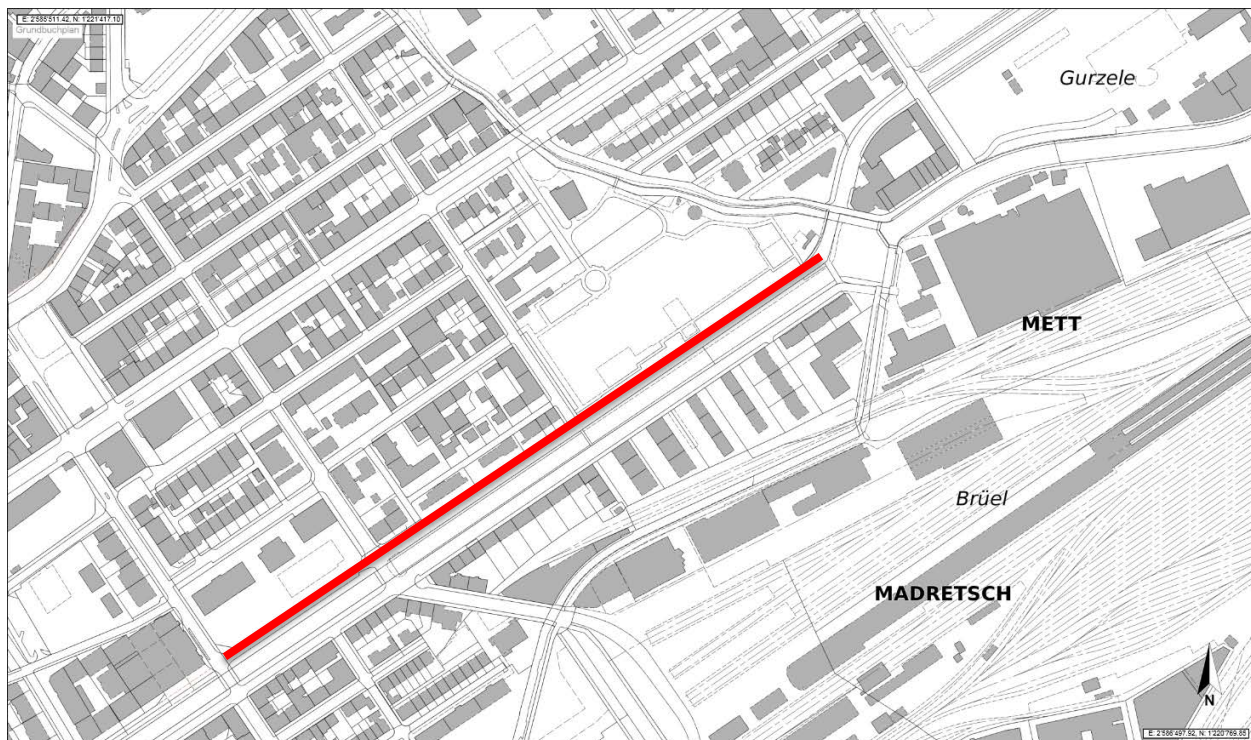
Entre les écluses et le lac, piétons et cyclistes ont la possibilité de circuler de manière relativement sûre. La qualité d'usage et la valeur de détente de cet axe sont toutefois variables selon les tronçons, car il comporte un certain nombre de points de rupture, rendant l'attractivité du tracé suboptimale.

Le Conseil municipal reconnaît ces faiblesses et est décidé à poursuivre ses efforts pour améliorer la situation. Cette volonté ressortira d'ailleurs de la Stratégie globale de mobilité, en cours de finalisation, qui sera présentée au Conseil de ville début 2019. Il convient toutefois de souligner le fait que la situation le long des quais est relativement complexe en ce qui concerne la conduite du trafic. En outre, il paraîtrait peu réaliste d'envisager que l'ensemble du tronçon longeant le canal de la Suze soit réaménagé en un bloc. Le Conseil municipal prévoit ici une approche par projets partiels, échelonnés dans le temps.

Concrètement, le Conseil municipal peut, concernant le quai du Haut et le quai du Bas, se positionner comme suit:

- Quai du Haut: entre les écluses et la rue du Marché-Neuf, les cyclistes circulent principalement sur la rive gauche de la Suze, pauvre en circulation motorisée (rue de quartier puis axe de bus en direction de la place Centrale à partir de la rue du Jura). Ce tronçon de rue (cf. ci-dessous) fait déjà l'objet d'une mesure du projet d'agglomération de 3^e génération. Un examen de la fermeture totale ou partielle de tout ou partie du tronçon de la rive droite au trafic individuel motorisé fera l'objet d'études

préalables à l'amélioration de la circulation piétonne et cycliste le long de l'axe et à l'augmentation de la qualité générale des aménagements.



- Quai du Bas: en lien avec le nécessaire assainissement du revêtement, le Conseil municipal envisage l'examen d'une optimisation de l'organisation de la circulation et des aménagements entre la place Centrale et le parc Elfenau pour améliorer la sécurité et l'attractivité de cette portion de rue pour les cyclistes et les piétons et renforcer ainsi la liaison entre la place Centrale et le bord du lac de Bienne.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat interpartis 20180228.

Bienne, le 14 novembre 2018

Au nom du Conseil municipal

Le maire:

Le vice-chancelier:

Erich Fehr

Julien Steiner

Annexe:

- Postulat interpartis 20180228

Vorstoss Nr./Interv. no:

180228

Termin GR/Délai CM:

21.11.18

Direktion/Direction:

BEU

Mitbericht/Corapport:

PDA

Überparteiliches Postulat:

Stadtkanzlei/Chancellerie municipale

Eine attraktive und sichere Veloroute von Bözingen bis zum See

Der Gemeinderat wird gebeten die Realisierung, einer attraktiven, sicheren und autofreien Veloroute von Bözingen bis zum See entlang der Schüss zu prüfen. Insbesondere soll der Gemeinderat prüfen, auf welchen Teilstrecken dafür Verbesserungen notwendig sind und mit welchen Massnahmen diese Teilstrecken für den Veloverkehr attraktiv, sicher und autofrei gemacht werden können. Der Gemeinderat berichtet dem Stadtrat über die Ergebnisse und zeigt dem Stadtrat auf, falls die Prüfung des Anliegens positiv ausfällt, wie und in welchem Zeithorizont er das Anliegen umsetzen will.

Begründung:

Der Uferweg von Bözingen bis zum See stellt für den Veloverkehr eine zentrale Verbindungsachse dar und war in Vergangenheit schon mehrfach Gegenstand von politischen Diskussionen. Demnach sind einige Abschnitte dieses Weges heute schon vorbildlich für den Veloverkehr gestaltet (Bsp. Abschnitte auf der Schüssinsel, zwischen Zentralplatz und Neumarktstrasse). Bei anderen Teilstrecken ist die Situation für die Velofahrenden jedoch verbesserungswürdig und die Sicherheit, Attraktivität und Durchlässigkeit des Weges ist nicht gegeben. Damit nun die gesamte Strecke zu einer attraktiven und sicheren Veloroute wird, braucht es auf einigen Abschnitten Anpassungen. Damit würden Netzlücken vervollständigt (Art. 3) und die Sicherheit für die Velofahrenden (Art. 4) auf dieser Strecke erhöht, womit wichtige Anliegen des „Reglementes zur Förderung des Fuss- und Veloverkehrs sowie des öffentlichen Verkehrs“ aufgenommen werden.

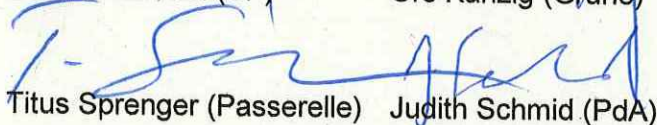
Biel, 28.06.2018

Fraktion SP/JUSO

Levin Koller (JUSO)



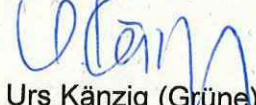
Salome Strobel (SP)



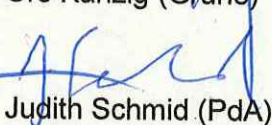
Titus Sprenger (Passerelle)

Fraktion Grüne

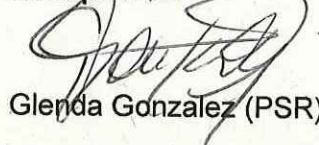
Urs Scheuss (Grüne)



Urs Känzig (Grüne)



Judith Schmid (PdA)

Groupe PSR

Glenda Gonzalez (PSR)